**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 2 (1910)

Heft: 11

**Artikel:** Mouvements de salaire, grèves et lock-outs en Suisse [suite]

Autor: F.T.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-382834

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

est même de 67% inférieur à celui de l'année précédente; par contre, le nombre des mouvements liquidés sans conflit en 1909 est seulement de 6,9% inférieur à celui de l'année 1908.

Ce mouvement de recul pour les conflits confirme simplement ce que nous avons déclaré à propos des peines que l'on s'était données un peu partout à liquider les mouvements à l'amiable, autant que possible par transaction. En même temps nous croyons pouvoir admettre que les ouvriers n'ont pas souvent pris l'offensive.

La forte proportion dans laquelle a diminué le nombre des mouvements et surtout celui des conflits, nous laisse déjà supposer que les ouvriers ont dû souvent se contenter d'un résultat très médiocre pour éviter les conflits. Les tableaux II et III qui suivront dans le dernier article fourniront des indications plus précises à ce

sujet.

Quant au nombre des ouvriers ayant participé aux mouvements, il a passablement augmenté en 1909, par contre la proportion des syndiqués aurait diminué vis-à-vis de celle de l'année 1908. A ce sujet nous devons faire observer que les chiffres obtenus pour l'année 1908 sont peu exacts et, en outre, il s'est présenté plusieurs cas dans le courant de l'année 1909 où les mêmes ouvriers ont participé à plusieurs mouvements. Nous tirons de ce fait la conclusion qu'en réalité la différence ne doit pas être aussi forte qu'elle paraît à première vue. Nous avons déjà établi que le nombre des ouvriers ayant participé à un mouvement au moins en 1909 ne dépasse guère 37,000, pendant que pour l'année 1908 il doit être de 33,000 au minimum.

Néanmoins il resterait une différence de 4000 participants, ce qui représente le 12% du nombre des participants aux mouvements de salaire

en 1908.

En comparant ces phénomènes: augmentation de  $12^{0}/_{0}$  du nombre des participants aux mouvements et diminution de  $16,8^{0}/_{0}$  du nombre des mouvements, on arrive à la conclusion qu'une concentration assez importante s'opère dans nos conflits économiques en Suisse, comme dans d'autres pays.

Ce phénomène correspond également aux conditions de lutte défavorables, qui poussent les travailleurs à abandonner les luttes partielles pour entrer en action en masse s'ils ne préfèrent renoncer au conflit. A ce sujet l'attitude du patronat est généralement déterminante pour la tactique à observer par les ouvriers. Car, dans les moments de crise, les patrons seuls peuvent avoir intérêt à une extension plus grande des luttes économiques que ne le désirent les organisations ouvrières.

La différence du nombre des participants aux conflits (grèves et lock-outs) est minime. Nous

avons trouvé qu'en 1909 on compta 300 personnes de moins qu'en 1908 sur le nombre total des participants aux grèves ou aux lock-outs.

Où la différence paraît considérable, c'est quand on compare le nombre des journées perdues et la somme des secours versés pour grèves ou lock-outs dans les années 1908 et 1909. Pour le premier chiffre il est constaté une réduction de 59 % et pour le second chiffre une diminution de 56 %. En rappelant ici encore que pour la même période le nombre des ouvriers ayant pris part aux mouvements a augmenté considérablement, cette différence des frais de guerre, pour nous exprimer tout court, frappe davantage.

Nous avons tiré de ces faits la conclusion que les mouvements n'ont pas seulement subi l'effet d'une concentration, mais qu'ils ont moins duré et, ce qui correspond assez à cela, qu'ils ont coûté moins de sacrifices, tant aux organisations qu'aux ouvriers syndiqués en particulier.

A ceux qui veulent se rendre compte dans quelle mesure les fédérations ont pu profiter de ces changements, le tableau I leur fournit tous les renseignements nécessaires. Il reste encore à connaître les résultats des mouvements. Ces résultats seront publiés dans le prochain numéro de la Revue syndicale.

# Mouvements de salaire, grèves et lock-outs en Suisse.

L'issue des conflits dans l'industrie horlogère

Les 6 et 7 novembre écoulés, c'est-à-dire presque en même temps les deux conflits dans l'industrie horlogère, la grève des monteurs de boîtes, la grève et le lock-out des ouvriers horlogers ont pris fin.

Nous avons déjà donné connaissance à nos lecteurs des causes de ces mouvements, de leur marche jusqu'au moment où le lock-out des horlogers devait entrer en vigueur. Il s'agit donc aujourd'hui d'en examiner les résultats.

Voici tout d'abord une appréciation sur le

mouvement des monteurs de boîtes:

#### La grève des monteurs de boîtes métal et acier.

Commencée le 24 août, elle s'est terminée le 7 novembre. Son but était le contrat collectif. Au cas où il ne serait pas possible d'arriver au contrat collectif avec les patrons organisés, imposer ce même contrat individuellement, ce qui inévitablement conduirait ces derniers à s'organiser comme ce fut le cas pour la boîte d'or, comme ce fut également le cas pour la boîte d'argent. Telle était la tendance de ce mouvement.

A première vue ce plan paraît simple, clair et net. Les difficultés ne sont pas apparentes, cela d'autant plus qu'il existe dans ce métier de la boîte deux précédents. Les fabricants de boîtes d'or, qui longtemps se sont débattus dans une situation presque analogue à celle des fabricants de boîtes métal et acier, si ce n'est la différence de capitaux nécessaires, ont été contraints par les ouvriers de s'organiser. Il en est résulté un contrat collectif. L'organisation patronale a alors élaboré des tarifs pour les fabricants d'horlogerie, ils ont déterminé les conditions de payement; en un mot, ils ont réglé leur situation. A un certain moment, comme ils rencontraient de l'opposition chez les fabricants de montres, ils firent appel au concours des ouvriers et ceux-ci firent deux semaines de grève pour soutenir leurs patrons contre les fabricants. A l'exclusion de la grève en faveur des patrons, la même procédure fut suivie chez les monteurs de boîtes d'argent, et les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Ces deux expériences faites dans le métier de la boîte avec un égal succès, devaient inévitablement amener les ouvriers faisant la boîte métal et acier à suivre l'exemple, cela d'autant plus que la chose était prévue au programme d'action de la Fédération. Cette réalisation paraissait d'autant plus facile, que les expériences faites avaient donné pleine satisfaction, tant à ceux qui les ont subies qu'à ceux qui les ont imposées. Dès lors, quoi d'extraordinaire à ce que les ouvriers du métal et de l'acier songent eux aussi à se créer des conditions de travail et de salaire leur garantissant plus de stabilité, plus de sécurité et disons-le aussi, pour beaucoup un peu plus de pain. Pour eux le travail est plus pénible, plus malsain et presque partout de plus longue durée. A cela il faut ajouter que l'on trouve plus de ressources dans les deux premières branches.

Malgré toutes ces bonnes raisons, diverses circonstances ont contribué à empêcher d'atteindre le but entrevu et depuis si longtemps caressé par les boîtiers métal et acier. Il n'y a pas à le cacher, ce mouvement a avorté. Est-ce à tout jamais? Ce serait mal connaître les monteurs de boîtes et faiseurs de pendants, que d'y croire une seule minute. Le moment de la réalisation a pu être retardé, mais il arrivera. Il est à désirer que chez les fabricants l'on ne s'aperçoive pas

trop tard de l'erreur commise.

Quelles sont les causes qui ont fait avorter ce mouvement pourtant bien préparé, pour lequel les ouvriers ont montré qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices? A mon sens, les causes principales sont au nombre de deux et de deux ordres différents. En premier lieu, et c'est, à mon avis, le facteur le plus important, le triste mérite de cet échec revient aux fabricants de pendants,

qui ont appuyé de toutes leurs forces le patrons métal et acier. S'ils l'on fait, c'est qu'ils avaient un intérêt direct à le faire. L'on pourrait même dire un intérêt immédiat. D'aucuns ont attribué ce résultat à la ferme volonté et à l'énergie déployée par les patrons métal et acier. Mais au fond il n'en est rien, car cette énergie dont ils faisaient étalage à grand renfort de gestes et de discussions de café, ils la puisaient chez les fabricants de pendants, peut-être même, si non pour tous, du moins pour certains d'entre eux, ils la puisaient en la forme monnayée. Les fabricants de pendants constituent une sorte de trust à l'américaine. Entre une dizaine qu'ils sont, ils tiennent dans une situation dépendante, tant les fabricants d'horlogerie que les fabricants de boîtes. A eux seuls, ils peuvent arrêter à leur gré la fabrication toute entière. Or, deux de ces fabriques, Balland de Genève et Champagne, succursale de « La Nationale » qui compte six fabriques, occupent un personnel non syndiqué. Le 24 juin de l'année courante, l'assemblée du comité central, composée des présidents de sections et du bureau central, décidait à l'unanimité de faire un mouvement en faveur du contrat collectif dans la boîte métal et acier. Selon toutes prévisions, les tractations avec l'organisation patronale qui duraient depuis trois ans, devaient prendre fin le 15 juillet. Si à cette date le but poursuivi n'était pas atteint avec l'organisation patronale, l'on procéderait par voie de contrainte en agissant individuellement sur chaque patron. Cette décision prise, la même assemblée décidait. ensuite que (et c'est là selon moi l'erreur commise, car ce n'est que trop tard que nous avons pu en mesurer la portée), dès que le mouvement dans la boîte métal et acier serait terminé, le bureau central devait poursuivre et compléter le programme commun en élargissant les effets du contrat collectif à la fabrication du pendant. Il n'y avait là rien de révolutionnaire, rien d'extraordinaire, mais les fabricants de pendants ne l'entendirent pas ainsi et plutôt que d'avoir à soutenir un mouvement pour leur propre compte, ils crurent qu'il leur serait plus avantageux de se cacher derrière les patrons métal et acier. En agissant de la sorte, ils affaiblissaient la Fédération des monteurs de boîtes et faiseurs de pendants et retardaient ainsi le moment où euxmêmes auraient à discuter sur leur propre situation. Ils prirent donc ombrage de cette dernière décision, et dès lors commencèrent les conciliabules pour l'organisation de la résistance par les fabricants de boîtes métal et acier. Il eût été matériellement impossible à ces patrons de résister durant dix semaines et demie à la grève, sans le secours d'auxiliaires et dans le cas qui nous occupe, bien que les deux y aient contribué, l'au-

xiliaire le plus important se trouve être davantage les fabricants de pendants que les banquiers. Quant à savoir si par leur action les fabricants de pendants ont rendu service, aux patrons métal et acier d'abord, à l'industrie et au pays ensuite, c'est chose très discutable, pour ma part je n'hésite pas à dire non et l'avenir me donnera raison. La Fédération des monteurs de boîtes et faiseurs de pendants a prouvé qu'elle savait défendre et améliorer les conditions de travail, de salaires de ses membres, sans compromettre en quoi que ce soit l'industrie. Elle a, au contraire par son action, obligé les fabricants de boîtes d'or et par eux les fabricants de montres or, à régulariser leurs conditions de fabrication et de vente, dont nous avons ressenti les heureux effets dans toute l'industrie. Chercher à épuiser, sans doute avec le secret espoir de la briser ensuite, une organisation qui a rendu de tels services à l'industrie, et partant au pays et qui demeure le sûr garant du maintien de l'ordre enfin rétabli, parce que deux établissements ne veulent pas que le personnel s'organise, c'est jouer avec le feu et c'est peut-être préparer sa propre ruine. L'abus de la force a joué plus d'un mauvais tour, l'histoire est pleine d'exemples à ce sujet. Il se pourrait bien qu'un jour il en arrive de même de la tyrannie des fabricants de pendants. « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.»

La deuxième des causes essentielles, qui a contribué à l'échec des boîtiers métal et acier, c'est le conflit des Longines et le lock-out qui s'en est suivi. Le 17 septembre, alors que 585 monteurs de boîtes métal et acier étaient en grève depuis trois semaines, 400 ouvriers des Longines donnaient leurs quinzaines qui devaient se terminer le 30 octobre. C'était inconsidérément tirer dans le dos des boîtiers et raviver chez les patrons boîtiers ainsi que chez leurs souteneurs, un espoir qui faiblissait à vue d'œil, surtout à la suite des conférences publiques organisées par les grévistes. Dès que fut connue la nouvelle des quinzaines données aux Longines, ce fut pour les patrons métal un éclair de triomphe qui éclatait dans la nuit. Ce fut l'aube d'une victoire pas encore certaine, mais qu'un coin du voile soulevé leur permettait d'entrevoir brillante et sans réserve. Celui que les fabricants de pendants avaient choisi pour leur instrument, répandait la nouvelle que les fabriques de montres allaient prononcer le lock-out contre tous les ouvriers; la presse discutait avec rage et peignait les tableaux les plus sombres; les commerçants comme à l'ordinaire furent pris de panique, qui finit par empoigner une partie du public, et avec cela disparaissait totalement le mouvement des monteurs de boîtes, caché qu'il était par celui des Longines. Tout cela ne fût pas arrivé si nous eussions eu dans l'industrie horlogère une Fédération industrielle. Tant que celle-ci ne sera pas réalisée, des faits aussi regrettables peuvent se reproduire; cela augmente l'amertume, l'aigreur et plutôt que de nous rapprocher entre nous, cela ne fait que de nous éloigner. Quel fut pour les boîtiers le résultat du second mouvement? Le 30 octobre ils décidaient la reprise du travail pour le 7 novembre, tandis que le 7 novembre se terminait le conflit des Longines et avec lui le lock-out.

Pour les boîtiers, les conditions de la reprise du travail se résument comme suit: augmentation du salaire pour tous les ouvriers; payement du décompte qui avait été retenu par les patrons; rentrée dans les ateliers de tous les ouvriers qui voudraient y rentrer. Concernant la convention: reprise de la discussion à son sujet à partir de fin janvier, pour autant que la Fédération ouvrière sera à même de présenter un nombre suffisant d'ouvriers organisés parmi ceux qui ne le sont pas encore. Ces conditions de la reprise du travail ne sont pas en rapport avec les sacrifices faits, c'est peu. mais il reste tout de même l'espoir d'aboutir au but initial. La Fédération des boîtiers et faiseurs de pendants s'est montrée ce que nous la connaissions, c'est-à-dire forte, disciplinée et résolue. Pendant 10 1/2 semaines elle a soutenu de ses propres deniers, sans faire appel à des secours extérieurs, 585 ouvriers avec 620 enfants. Elle compte un effectif du moins de 3000 membres, et paye des indemnités de grève supérieures à celles qu'accordent la plupart de nos organisations ouvrières en Suisse et ailleurs. C'est un effort considérable qui eût épuisé bien d'autres fédérations. En assistant au congrès du 13 novembre, nous avons pu nous convaincre que si les boîtiers et faiseurs de pendants ont été affaiblis dans leurs finances, ils ne l'ont pas été au moral. Ce congrès, qui siégeait immédiatement après une si grande bataille, pouvait laisser croire que l'on remarquerait des traces de désagrégation produites par elle. Erreur, nous en sommes sortis réconfortés, confiants dans l'avenir, car nous y avons rencontré des camarades résolus, décidés et ceux-là ne formaient pas un petit groupe seulement, c'était l'unanimité. Mais que les camarades monteurs de boîtes et faiseurs de pendants ne se fassent pas d'illusions, l'effort qu'il leur reste à donner devra certainement être gros, et foncièrement je ne crois pas qu'ils arriveront à leurs fins avec leurs seules forces, sans compter que des incidents comme celui du conflit des Longines peuvent se reproduire encore. Il me paraît au contraire que c'est dans une fédération embrassant tous les corps de métiers de l'industrie, que les monteurs de boîtes et faiseurs de pendants devraient chercher l'appui nécessaire. Ils ont contribué pour beaucoup à en retarder la réalisation

et si l'on était fataliste, l'on pourrait dire qu'ils sont punis par où ils ont péché. S'ils ont eu et ont peut-être encore des préventions contre la Fédération des ouvriers horlogers, qu'ils n'oublient pas que dans plus d'un grand mouvement déjà et surtout dans le dernier, les ouvriers horlogers aussi ont montré de la force et avec cela une discipline et une unanimité qui en a imposé à tous. Réunissons ces forces en faisant abandon de l'esprit particulariste, marque de faiblesse qui porte en elle les éléments de la désagrégation. Les événements qui viennent de se succéder doivent être un enseignement pour tous, pour les boîtiers comme pour les horlogers, pour les décorateurs comme pour les termineurs, pour les faiseurs de cadrans comme pour les pierristes, sans oublier toutes les autres parties de la montre. Ne pas profiter de ces enseignements serait de l'aveuglement. Espérons que cette faute ne sera pas commise, car plus l'on tarde, plus c'est du temps perdu et nous n'en avons pas à perdre. E. Ryser.

Voici maintenant ce que le Comité central de la Fédération des ouvriers horlogers publie par rapport au conflit des Longines et du lockout général:

## Conflit des Longines et lock-out dans l'industrie horlogère

Comme nous l'avons annoncé, les pourparlers ont recommencé directement avec la direction des Longines, le mercredi 2 novembre et le jeudi 3 novembre. Les propositions faites étaient déjà améliorées, mais elles n'étaient pas acceptables sur tous les points. Nos dernières propositions ont été soumises aux fabricants (Syndicat des fabriques de montres et autres associations patronales). Le 5 novembre, les présidents de notre fédération se sont réunis, ainsi que le 7 novembre (la première fois à Sonceboz, la seconde fois à St-Imier). Le samedi, une résolution a été soumise aux fabricants. Par malentendu et parce qu'elle n'était pas satisfaisante pour la fédération, la brutale décision des associations patronales, le lock-out a été prononcé par les syndicats patronaux le 5 novembre.

Malgré cette décision, nos camarades organisés, dans toutes les localités et dans tous les établissements, ont tenu une discipline extraordinaire et ont quitté les fabriques sans exception. Nos meilleures félicitations à tous pour cette belle décision, qui a démontré que tous nos camarades organisés tiennent au maintien de la fédération et à sa prospérité. Sur l'intervention de M. Locher, conseiller national et préfet de Courtelary, une réunion a été convoquée pour le 7 novembre à St-Imier, qui fut présidée par M. Locher et où assistaient quatre représentants de chaque partie. Le soir nous sommes arrivés à une entente, dont nous publions les résolutions in extenso:

#### Séance de conciliation

tenue à St-Imier, salle du Conseil des prud'hommes, le lundi 7 novembre 1910. Présidence de M. le préfet Locher, conseiller national.

## Résolutions:

Entre les représentants du Syndicat des fabriques de montres et autres associations patronales intéressées, d'une part:

et les représentants des organisations ouvrières de

l'industrie horlogère, d'autre part: Dans le but de mettre fin au conflit des Longines et au lock-out prononcé par les organisations patronales, il est arrêté ce qui suit:

1. Les tractations au sujet du conflit et des rapports entre les organisations patronales et ouvrières sont suspendues momentanément et seront reprises à partir du 15 janvier 1911.

Il est entendu que les pourparlers qui seront repris le 15 janvier le seront sur des bases qui ne constituent en aucune façon un recul sur les situations acquises à ce jour par la Fédération des ouvriers horlogers et le Syndicat des fabriques de montres, ainsi que l'application intégrale de la convention des visiteurs de 1905

2. La fédération des ouvriers horlogers renonce à ses exigences envers les sept ouvriers des Longines. Ceux-ci continuent à travailler dans les conditions actuelles de

leurs engagements.

3. Le Syndicat des fabriques de montres s'engage à ce que les contrats qui seront conclus à l'avenir avec d'autres ouvriers que les visiteurs, admis de part et d'autre, ne contiennent plus la clause interdisant au titulaire de faire partie des syndicats ouvriers.

4. Pendant la durée de la suspension des tractations,

aucun acte d'hostilité ne sera commis de part et d'autre.

5. Le réengagement aux Longines du personnel démissionnaire se fera aux conditions suivantes:

a) Le personnel sera réengagé sur présentation de listes par ateliers, établies par les comités ouvriers et présentées à la direction des Longines;

La remise du travail aura lieu successivement par ateliers dans un délai maximum de deux semaines, après

la conclusion de l'accord;

b) Les comités ouvriers donnent à la direction des Longines l'assurance formelle que le personnel syndiqué qui a travaillé durant le conflit ne sera en aucune façon molesté.

6. Il est convenu que toutes les quinzaines données seront retirées, que personne ne pourra être recherché pour rupture de contrat et que nulles représailles ne

seront exercées de part et d'autre.

Ainsi fait à St-Imier, en trois exemplaires, dont un sera remis à chaque partie, le troisième devant rester entre les mains de M. le préfet Locher, conseiller natio-nal, président de l'assemblée de conciliation.

St-Imier, le 7 novembre 1910.

Suivent les signatures.

Au sujet du résultat obtenu le Comité central de la Fédération des ouvriers horlogers fait les observations suivantes:

Il est à constater que nous pouvons nous déclarer bien satisfaits, vu que messieurs les chefs de fabriques doivent respecter la convention dès aujourd'hui, intégralement. Nos positions

acquises à ce jour seront également maintenues; à partir du 15 janvier 1911, où les délibérations reprendront pour compléter la convention et les rapports entre les deux parties, etc., il n'y aura pas de recul. Le réengagement des camarades sur toute la ligne (y compris les Longines) au complet, sans représailles. En plus des décisions en notre faveur ont été prises dans la réunion du 7 novembre, qui figurent au procès-verbal de ce même jour et qui ont la même valeur et force que les résolutions publiées ci-dessus. Chaque collègue peut constater que nous avons satisfaction complète pour l'avantage de la fédération. Quant aux sept citoyens spéciaux de St-Imier, nous invitons nos sections à leur conserver un «bon souvenir» et de les noter dans un carnet spécial.

Camarades! Nos meilleures félicitations aux collègues de St-Imier pour leur discipline exemplaire pendant les 5 semaines qu'ils ont lutté pour la bonne cause, et également nos compli-

ments à tous les camarades lock-outés.

Continuons sur ce chemin, serrons toujours plus les coudes, que chacun travaille pour la prospérité de notre belle et utile organisation et, dans une année ou deux, nous aurons une organisation complète. Que chacun remplisse ses devoirs, financièrement et moralement, et que nous soyons bien unis, si messieurs les chefs de fabriques viennent nous imposer une lutte syndicale.

Vive la Fédération des ouvriers horlogers! Vive la solidarité! Comité central.

Nous aussi nous félicitons nos camarades horlogers de leur bonne discipline, de cette belle preuve de solidarité qu'ils ont donné à l'occasion du conflit des Longines et surtout au moment

de l'entrée en vigueur du lock-out.

Quant au résultat du mouvement, si on peut en être satisfait en tenant compte des circonstances dans lesquelles il fut obtenu, circonstances presque aussi difficiles pour les ouvriers que pour les fabricants, il nous paraît cependant un peu prématuré de parler déjà aujourd'hui de satisfaction entière.

Attendons pour cela le résultat des délibérations prévues pour le 15 janvier prochain. Que les camarades horlogers fassent maintenant tous les efforts possibles pour renforcer leur fédération et aussi pour renforcer la conscience de classe et la capacité de lutte de tous les travailleurs de l'industrie, tel que le Comité central le leur recommande. C'est là une des premières conditions à remplir, pour être sûr d'obtenir pleine et entière satisfaction lors des délibérations futures.

# La situation et les luttes des ouvriers verriers en Suisse.

Les ouvriers verriers en Suisse doivent passer une période bien dure depuis quelques années déjà. L'introduction de la machine dans les fabriques de bouteilles, qui commença à l'usine de Semsales (cant. de Fribourg), a eu pour conséquence immédiate le renvoi d'un certain nombre d'ouvriers verriers qualifiés. Ces ouvriers ayant été renvoyés abruptement, malgré qu'ils avaient un engagement écrit, ont dû recourir aux tribunaux pour avoir l'indemnité qui leur était due. La réclamation d'indemnité formulée par la fédération de l'alimentation, dont les ouvriers en cause faisaient partie, cette réclamation a eu pour conséquence que les verriers en question ont touché une indemnité de 1000 francs.

Dans la Fabrique de bouteilles à Bulach on a également introduit la machine depuis quelque temps. Neuf ouvriers qualifiés ont été congédiés. Tous étaient des hommes mariés que l'on avait fait venir de très loin. Les malheureux furent congédiés en pleine période de crise, sans pitié pour leurs nombreux enfants, sans reconnaissance aucune pour les services rendus à l'établissement où ils ont travaillé pendant cinq, six et même huit années consécutivement. La fabrique de bouteilles à Bulach, une des plus anciennes en Suisse, fut pendant longtemps obligée d'avoir recours aux travailleurs étrangers qualifiés, pour pouvoir tenir tête à sa concurrence, et maintenant on met ces ouvriers à la porte brutalement pour les remplacer par des camarades non qualifiés, c'est-à-dire par des travailleurs offrant leur service meilleur marché aux patrons.

On prétend que les machines à fabriquer les bouteilles ne fonctionnent pas encore trés bien; que les bouteilles qu'elles produisent doivent être classées parmi la marchandise de qualité inférieure. Il paraît que certains fabricants se seraient déjà posés la question s'il ne valait pas mieux revenir au système de production à la main. Des plaintes ont été formulées quant aux bouteilles fabriquées à Semsales. L'auteur a eu l'occasion de se convaincre que ces plaintes étaient fondées. Toutefois, il est bien certain que la machine à fabriquer les bouteilles, venue d'Amérique, a vite conquis l'Allemagne, l'Autriche et d'autres pays. Les défauts qu'elle présente au début pourront être supprimés par des améliorations ou modifications successives, apportées aux différents systèmes. Les fabriques de bouteilles en Suisse seront probablement forcées de suivre les progrès de la technique si elles veulent continuer leur production.

Plusieurs essais, entrepris en vue de développer la fabrication de verre à vitres en Suisse ont échoués régulièrement. Une fabrique de verre à vitres, ouverte en 1900, a dû refermer ses portes depuis plusieurs années déjà, et jusqu'à présent il ne s'est trouvé aucun amateur pour acheter cette usine. Il paraît qu'on ne puisse pas non plus transformer cette usine sans frais considérables. C'est pour cela, probablement, que la fabrique de verre à vitres à Bulach est toujours à vendre.

Une seconde fabrique de verre à vitres a existé à Moutier (Jura bernois). Cette fabrique, après avoir été arrêtée pendant plusieurs années, fut enfin remise en train même avec beaucoup de bruit en 1901. Pourtant, cet établissement n'eut pas non plus beaucoup de chance de réussite. Pour finir, une compagnie française reprit l'usine et se mit à exploiter les ouvriers d'une façon honteuse, en se moquant ouvertement de la loi fédérale sur les fabriques. Les verriers occupés à la fabrication du verre à vitres ont toujours et partout été trop fiers pour entrer, avec leurs camarades des autres branches du métier, dans la fédération des ouvriers verriers. Ceux de Bulach et même les verriers tant exploités à Moutier n'ont pas fait exception à cette règle. Pourtant, ces derniers ont fini par trouver le chemin de la fédération de l'alimentation quand leur situation s'était empirée au point d'être insupportable. Enfin, grâce aux démarches nombreuses et énergiques de la dite fédération et après plusieurs visites de l'inspecteur des fabriques, les pires inconvénients ont pu être supprimés à l'usine de Moutier. Ainsi les affaires allèrent leur petit train jusqu'à la fin de l'année 1909 où — comme c'est le cas dans les autres établissements du même genre — les fours ont dû être éteints pendant quelques semaines.

Depuis ce temps, le travail n'a jamais été repris dans l'usine de Moutier, pour la simple raison qu'entre-temps cet établissement est devenu une proie des flammes.

Tout récemment une nouvelle société internationale s'est formée qui a son siège à Moutier et qui veut reprendre la verrerie. Il paraît que cette société dispose d'un capital de 300,000 fr. et qu'elle s'occupera surtout de la fabrication et du commerce du verre à vitres. Le nombre des ouvriers serait de 200 environ au début et l'ouverture de la fabrique est prévue pour le mois de mai de l'année prochaine (1911).

# Les récentes luttes des verriers.

Les luttes fréquentes soutenues par les ouvriers verriers en Suisse, dans le courant des dernières années, entraînèrent la mise à l'interdit de toutes les verreries, à l'exception de celle d'Olten. Toutefois, la nouvelle direction de la verrerie d'Olten a également dénoncé le contrat de tarif établi en 1909. L'établissement en question va être agrandi, de sorte qu'il pourra s'occuper de nouvelles branches de la production et ainsi une modification des contrats de tarif est devenue nécessaire.

La lutte la plus importante et en même temps la plus difficile que les ouvriers verriers aient dû soutenir en Suisse, est certainement le conflit avec la verrerie à Monthey (Valais). La grève, qui devait servir à corriger les patrons de cet établissement, patrons qui voulaient régner en maîtres absolues sur le personnel ouvrier, a complètement échoué.

Que l'on nous permette de retracer ici rapidement les principaux faits qui amenèrent ce conflit et les faits qui ont pu exercer une influence prépondérante sur la marche de la grève.

Déjà depuis quelques années, la direction de la verrerie à Monthey s'est rendu compte que les ouvriers ne semblaient plus être satisfaits de leur sort. Croyant éviter la formation d'une organisation de lutte, et pour tromper le public sur ses véritables intentions, la direction favorisa la formation d'une espèce de syndicat des ouvriers de l'établissement dont elle sanctionna les statuts.

Mais bientôt les travailleurs de la verrerie de Monthey ont ressenti le besoin d'élargir le cadre de leur organisation en transformant le syndicat local isolé en une section de la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation, cela au grand déplaisir des patrons. En 1907, la section des verriers de Monthey présenta à la direction un projet de tarif, projet que cette dernière a refusé d'abord, mais qu'elle a cependant dû accepter ensuite, après une grève de quelques jours.

Sur ces événements la direction s'efforça d'affaiblir l'organisation syndicale en engageant le plus possible des ouvriers non syndiqués. Pourtant ses efforts n'ont pas eu beaucoup de succès, car les nouveaux-venus parmi les ouvriers se sont régulièrement faits recevoir du syndicat.

Au printemps de cette année, le tarif établi en 1907 fut dénoncé par les ouvriers. Dans une réunion du syndicat, tenu le 4 mai 1910, les ouvriers verriers décidèrent de réclamer quelques modifications — peu importantes au fond — au contrat de tarif. L'unique revendication qui paraît bien importante, c'était la demande de la reconnaissance du syndicat obligatoire. Pourtant cette revendication n'aurait pas eu la portée que l'on pouvait lui attribuer théoriquement, puisque au moment où elle fut formulée tout le personnel, sauf six ouvriers (sur plus de 100), était syndiqué. Ensuite, les ouvriers réclamaient une modeste augmentation de salaire (15 à 20 ct. par jour) pour les ouvrières. Les premiers ne gagnaient

généralement que 3 fr. à 3 fr. 75 et les ouvrières avaient souvent de la peine à réaliser un salaire de 2 fr. par jour. Des ouvriers qualifiés renonçaient à une augmentation de salaire en faveur de leurs camarades moins rétribués.

Le 25 mai dernier, le comité de la section entra en pourparlers à ce sujet avec la direction. Celle-ci refusa d'emblée toutes les revendications et proposa simplement de renouveler l'ancien contrat. Sur cela les ouvriers décidèrent de faire une concession dans le sens que l'art. 1 du contrat laisserait la direction libre d'embaucher qui bon lui semble, mais que les ouvriers engagés définitivement devaient faire partie du syndicat. En outre, la direction devait s'engager à ne congédier personne à cause de sa participation au mouvement syndical.

La journée des ouvriers auxiliaires devait être portée à 3 fr. 80 et les salaires des ouvrières devaient être augmenté de 2 ct. à l'heure.

La-dessus la direction déclara qu'elle devait maintenir sa réponse négative et qu'elle se refusait à reprendre les pourparlers avec le syndicat

ouvrier à ce sujet.

Enfin, les ouvriers avaient décidé de renoncer entièrement à toute demande d'augmentation de salaire jusqu'à ce que le résultat financier de l'établissement pour l'année courante soit connu, puisque la direction prétendait que la situation actuelle de l'entreprise ne lui permettait pas d'assumer de nouvelles charges financières. On se serait contenté si la direction avait voulu s'engager à accorder l'augmentation de salaire pour l'année prochaine. Mais toutes les concessions offertes de la part des ouvriers, même celle de renoncer au syndicat obligatoire étaient inutiles. Une fois que le délai de congé des ouvriers fut écoulé c'est-à-dire le matin du 25 juin, la direction afficha l'avis, qu'à partir de midi l'usine resterait fermée et que les fours seraient éteints. Puis les ouvriers furent invités à rendre les outils appartenant à la fabrique, entendu que l'accès de l'usine serait interdit à partir de l'après-midi.

C'est ainsi que 125 ouvriers et ouvrières de la verrerie à Monthey ont été poussés à la grève. Malgré que cette grève durât pendant 3 mois, on n'a compté que 15 personnes qui se sont abaissées à faire les kroumirs. Les espoirs de la direction de pouvoir recruter des kroumirs dans d'autres contrées de la Suisse ou à l'étranger furent vains. Tout ce qu'elle a pu ramasser c'était quelques manœuvres habitant aux environs de

Monthey.

On a constaté à plusieurs reprises que le gros de la population montheysanne sympathisa avec les grévistes, qui en majeure partie étaient des enfants du pays. Quant aux ouvriers étrangers, ils ont presque tous quitté Monthey avec leurs familles peu après le commencement de la grève.

Dans cette grève la politique a également joué un certain rôle. La direction, le conseil administratif et la plupart des actionnaires de la verrerie sont membres du parti radical. Quelques membres influents du parti conservateur ont, paraît-il, soutenu les grévistes; un des principaux militants de ce parti leur aurait même procuré un local de réunion. Il est possible que ce fait ait contribué à rendre la direction de la verrerie plus têtue, malgré les dommages énormes que l'établissement subit par la résistance opposée aux grévistes. Tous les essais d'intervention ou de conciliation, entrepris par le comité central de la Fédération des ouvriers de l'alimentation, et ensuite par le conseil municipal, même par le Conseil d'Etat, furent vains.

Enfin, à l'assemblée générale du 14 octobre, nos camarades verriers de Monthey décidèrent par une votation au bulletin secret, la cessation de la grève qui a duré en tout plus de 3 mois. Le travail fut repris, sans avoir obtenu aucune concession de la part des patrons, au matin du 2 novembre. Les grévistes qui ont été réembauchés (une cinquantaine environ) ont dû s'engager à ne plus faire partie du syndicat.

Il reste 25 grévistes qui se sont engagés mutuellement sous peine d'une amende de 200 fr. à verser au syndicat, à ne pas reprendre le travail à la verrerie les uns sans les autres et à rester fidèles à l'organisation syndicale. Ces camarades travaillent la plupart dans d'autres métiers

à Monthey ou aux environs.

Ici êgalement nous doutons que les patrons aient remporté une victoire bien certaine, il se pourrait que, tôt ou tard, ils aient fort à regretter de ne pas avoir voulu entendre raison. La lutte est suspendue, elle n'est pas terminée. Les seigneurs de la verrerie de Monthey auront, comme tant d'autres venus avant eux, cette expérience à faire, que ceux qui sèment le vent, récolteront la tempête!

# Les organisations syndicales et le parti socialiste en Suisse.

Т

La question de régulariser les rapports entre l'organisation ouvrière syndicale et le parti socialiste suisse était prévue comme principal point du programme d'action de l'Union syndicale, pour l'année 1909. Le premier projet élaboré par le secrétariat de l'Union a été expédié aux fédérations syndicales déjà dans le courant du mois de décembre de l'année 1909.